

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Avenant n° 1 à la convention NOR : DEVK0829959X signée le 12 décembre 2008
relative à la protection sociale complémentaire des agents du MEEDDM**

NOR : DEVK0923402Q

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Entre l'Etat, représenté par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM) dont le siège est situé à La Défense, 92055, représenté par Didier Lallement, agissant en qualité de secrétaire général et la et Mutuelle générale de l'équipement et des territoires (MGET), dont le siège est situé au 76-78, avenue de Fontainebleau, 94274, Le Kremlin-Bicêtre Cedex représenté par Hubert Borderie agissant en qualité de président général,

il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Conformément à l'article 10 de la convention NOR : DEVK0829959X signée le 12 décembre 2008, il est procédé à l'écriture d'un avenant n° 1 à la dite convention en vue d'autoriser la MGET à procéder à l'indexation des tarifs des cotisations relative à la Couverture médicale universelle (CMU).

Article 2

Conformément à l'article 6-6 de la convention NOR : DEVK0829959X signée le 12 décembre 2008 la MGET est autorisée à procéder à l'indexation des tarifs des cotisations relative à la Couverture médicale universelle (CMU) pour ce qui est de l'appel à cotisations émis au titre de l'année 2010.

Article 3

Conformément à l'article 6-6 de la convention NOR : DEVK0829959X signée le 12 décembre 2008, cette autorisation est corrélée aux obligations prévues au titre du dit article.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent avenant qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 6 octobre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le préfet, secrétaire général,
D. LALLEMENT

Le président général de la MGET,
H. BORDERIE